

# De nouveaux enjeux pour la politique contractuelle et l'animation

- ✓ Rappel des conditions du 10<sup>e</sup> programme ;
- ✓ Témoignage du Grand Reims concernant la protection de la ressource en eau ;
- ✓ Les orientations pour le 11<sup>e</sup> programme.





« "Il y a des spécificités des territoires, il faut en tenir compte et écouter leurs stratégies". Mais il est aussi nécessaire de s'inscrire dans "une logique de résultats" »

Sébastien LECORNU, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire

## La logique de contractualisation est conforme aux dispositions du SDAGE Seine-Normandie 2016-2021

### Disposition L2.172 Favoriser la contractualisation

Les politiques publiques favorisent la contractualisation d'actions multi-thématiques visant l'atteinte des objectifs environnementaux du SDAGE. La cohérence hydrographique du périmètre de ces contrats est à rechercher.

Elles encouragent la contractualisation pour la protection des captages sur leurs aires d'alimentation, la contractualisation par branches d'activités, la contractualisation pour gérer les tensions quantitatives de la ressource en eau et le soutien des postes d'animation pour développer et fédérer les actions locales, et mettre en place un suivi et une évaluation des contrats ainsi prévus.

La contractualisation entre les différents partenaires (acteurs concernés par l'atteinte des objectifs) est une voie à privilégier pour atteindre ces objectifs et assurer une cohérence entre les actions. Cette contractualisation peut être déclinée dans le cadre de projets de territoires ou de projets thématiques.

### Disposition L2.190 Développer l'analyse économique dans les contrats intégrant le domaine de l'eau et les SAGE

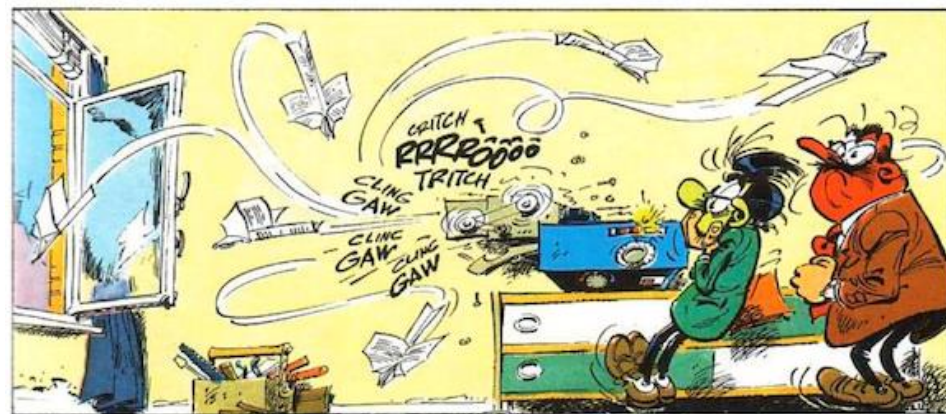
Pour favoriser le choix d'actions efficaces à moindre coût, il est souhaitable que les outils de gestion type contrats, SAGE... comportent ou prévoient une analyse économique permettant de comparer d'éventuelles alternatives moins chères à efficacité équivalente et faisant ressortir la contribution financière des différentes catégories d'usagers à l'échelle considérée. Cette analyse intègre l'évaluation à court, moyen et long termes des bénéfices environnementaux, qui permet d'apprécier si les coûts des mesures de restauration des milieux sont ou non disproportionnés au regard des bénéfices issus du changement d'état des eaux.

Un guide méthodologique sur l'analyse économique est disponible sur le site internet des outils de gestion intégrée des ressources en eau.

## De nouveaux enjeux pour la politique contractuelle et l'animation

Un peu d'étymologie : Cum ; trahere

Avec ; tirer → dans le sens « faire des efforts pour aller vers »



Au 10<sup>e</sup> programme, 3 types de contrats :

- ☞ Contrats globaux d'actions : logique hydrographique, plurithématique et multipartenaires ;
- ☞ Contrat d'animation ;
- ☞ Contrat de partenariat.



**eau  
seine  
NORMANDIE**

Agence de l'eau  
Établissement public  
de l'État

Contrat = outil de mise en œuvre de la politique territoriale et des actions prioritaires définies dans les PTAP.

### Contrat global d'actions (multithématique)

Outil de planification avec engagements à conduire les actions (maîtres d'ouvrage) et à apporter un financement prioritaire, dans la limite de ses contraintes budgétaires (Agence).

Application à un territoire ou à un thème donné, selon les principes suivants :

- ✓ Périmètre le plus pertinent possible, par rapport aux limites des unités hydrographiques ;
- ✓ Engagements et obligations de chaque partenaire avec un objectif quantifié de résultats sur un programme de travaux prévisionnel ;
- ✓ Cellule d'animation individualisée et un comité de pilotage qui valide les suivis et évaluation du contrat ;
- ✓ Programme d'actions prévisionnel sur le milieu aquatique sous forme de travaux d'entretien, de restauration ou d'aménagement des milieux aquatiques (sauf contrat exclusif sur les eaux souterraines).





## Contrat d'animation (pluriannuel)

Définition des missions et conditions de réalisation de l'animation (en régie).

Assistance technique départementale (ATD), réalisée par un conseil départemental = objet d'un contrat d'animation.

**L'objectif de toute animation est de faciliter et soutenir les actions inscrites au programme.**

## Contrat de partenariat

Synergie des politiques conduites (instances départementales, régionales ou de bassin) et aucun engagement financier.

Définition des orientations stratégiques et programmation d'actions concertées.

Pilotage commun et information réciproque des partenaires.

La Solidarité Urbain Rural (SUR) relève des conventions de partenariat signées avec des conseils départementaux.

Autres types de contrat possible (de travaux avec échéancier). Si non-respect de l'échéancier, aides minorées.

(ex : DERU en équipement, non-atteinte du bon état écologique, agglomérations sans station d'épuration en aval d'un réseau de collecte existant, certains travaux prioritaires en terme d'hydromorphologie).



## Modalités d'aides à l'animation

Pas d'aide à l'animation sans contrat (animation ou global d'actions).

3 aspects principaux :

- ✓ une définition précise des missions aidées ;
- ✓ un comité de pilotage dont l'agence est membre ;
- ✓ un rapport d'activité annuel intégrant des indicateurs.

## **Animations relatives aux SAGE :**

- ✓ Animation pour l'élaboration d'un nouveau SAGE : 6 ans maximum, éventuellement prolongée pour 4 ans maximum sur justification ;
- ✓ Animation pour la révision d'un SAGE : durée maximale de 3 ans ;
- ✓ Animation pour la mise en œuvre d'un SAGE approuvé par arrêté préfectoral limitée à 3 ans maximum.

## **Animations des contrats globaux d'actions :**

- ✓ Animation pour l'élaboration d'un contrat global d'actions : 2 ans maximum ;
- ✓ En fin de contrat global d'actions, aide d'une année et demie d'animation pour bilan et évaluation de ce contrat.





## Modalités d'aides à l'animation

### Assiette

L'unité est l'Equivalent Temps Plein (ETP), sauf disposition particulière.  
Les postes de moins de 0,25 ETP ne sont pas aidés.

Assiette pour chaque ETP = salaires et charges afférentes + un forfait annuel de fonctionnement.

Pas d'aide à l'investissement.

### Taux

Taux unique de 50 %

Mais taux majoré de 80 % pour les captages prioritaires, l'agriculture biologique, la gestion des zones humides et pour la seule première année de création d'une nouvelle animation.

Prix de référence : 45 000 €    Prix plafond : 80 000 €

Forfait annuel de fonctionnement : maximum de 22 000 € (1<sup>er</sup> poste) et coefficient de 0,6 pour les autres postes (13 200 €)

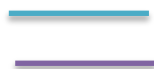




eau  
seine  
NORMANDIE

Agence de l'eau  
Établissement public  
de l'État

## EXEMPLE D'ANIMATION DANS LE CADRE D'UN CONTRAT SUR LE PERIMETRE DU GRAND REIMS



GRAND  
REIMS  
COMMUNAUTÉ URBAINE



Forum des acteurs de l'eau  
SEINE-NORMANDIE



# A L'ORIGINE, UNE VOLONTÉ LOCALE DE PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU





31/12/2016

01/01/2017

Protection de la ressource en eau



Une cellule  
d'animation  
unique





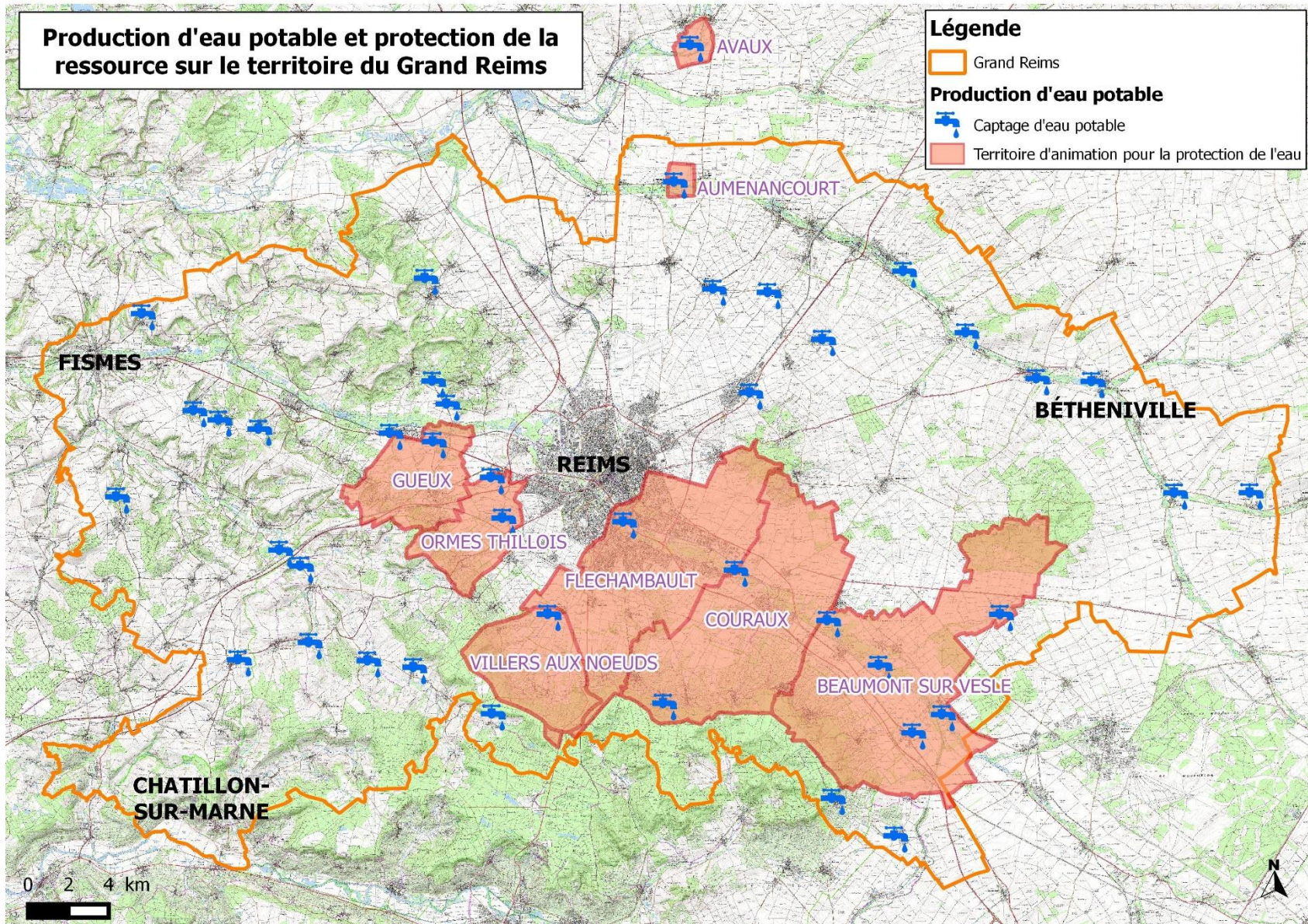


**eau  
seine  
NORMANDIE**

Agence de l'eau  
Établissement public  
de l'État



## Production d'eau potable et protection de la ressource sur le territoire du Grand Reims







**eau  
seine  
NORMANDIE**

Agence de l'eau  
Établissement public  
de l'État

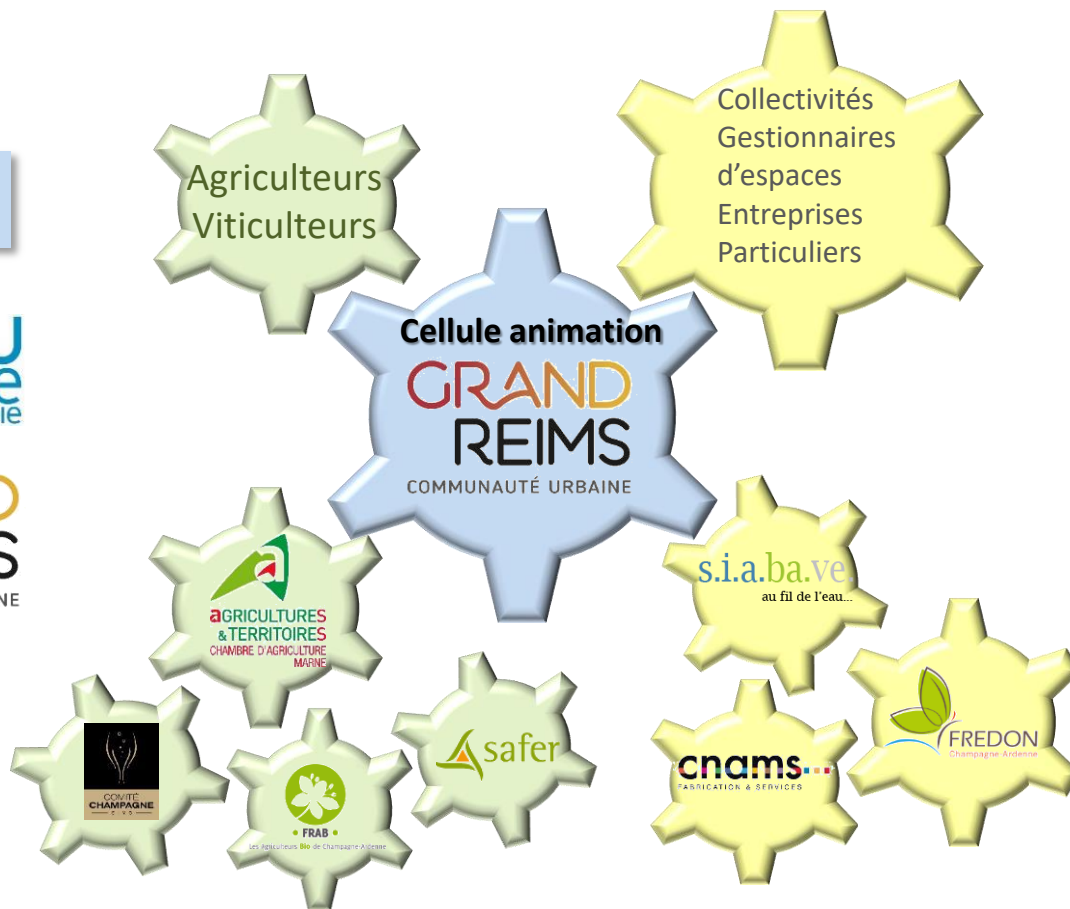
# UNE CELLULE AU CŒUR D'UN SYSTÈME MULTI-PARTENARIAL

3 ETP

Financement

eau  
seine  
NORMANDIE  
Agence de l'eau

**GRAND  
REIMS**  
COMMUNAUTÉ URBAINE





# DES DYNAMIQUES DE TERRITOIRE

## DE LA SENSIBILISATION ....



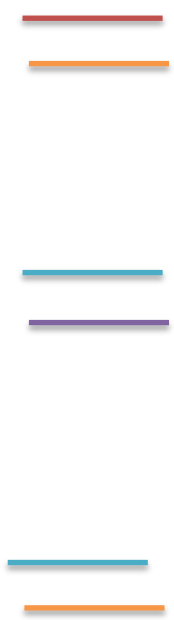
## .... À L'ADHESION AUX OUTILS PROPOSÉS (Période 2011-2017)

OUTIL	NOMBRE D'ADHÉRENTS	SURFACE (en ha)
Mesures Agro-environnementales	37	2236
Accompagnement technique	79	1009 (en 2017)
Aides agroéquipement	86	--





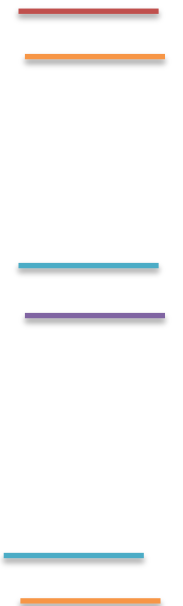
## DE LA SENSIBILISATION ....





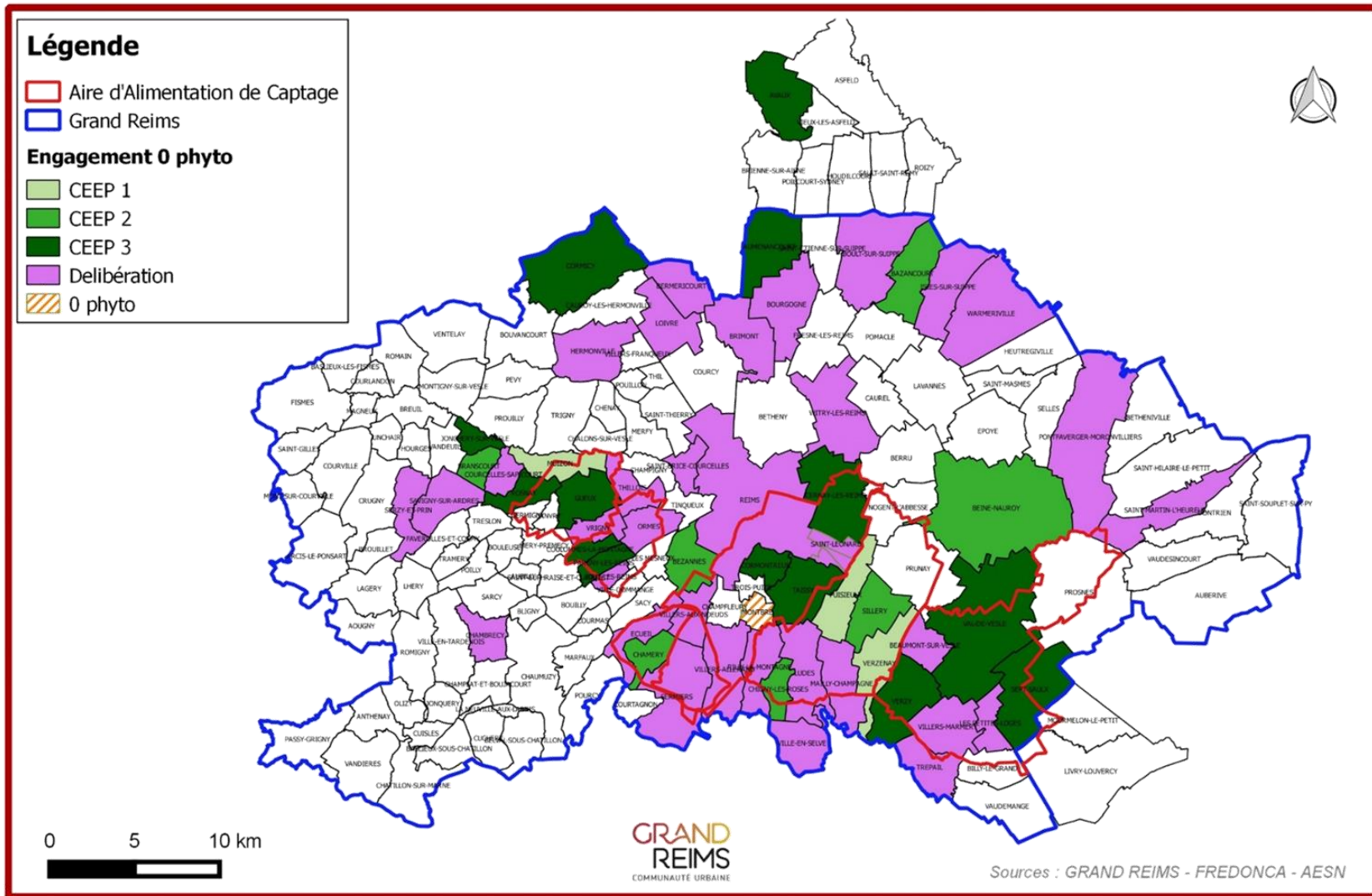


**eau  
seine  
NORMANDIE**  
Agence de l'eau  
Établissement public  
de l'État



**GRAND  
REIMS**  
COMMUNAUTÉ URBAINE

# ... À L'ADHESION À LA DÉMARCHE « ZÉRO PHYTO » (Période 2011-2018)



Grand Reims - Direction de l'Eau et de l'Assainissement - Mai 2018

Peggy Sevestre - Régis Tehet



# .... À L'ADHESION À LA DÉMARCHE « ZÉRO PHYTO » (Période 2011-2018)







**GRAND  
REIMS**  
COMMUNAUTÉ URBAINE

## DES PERSPECTIVES

**eau  
seine  
NORMANDIE**

Agence de l'eau  
Établissement public  
de l'État

2017-2018 = construction et calage du futur contrat d'objectifs de la cellule c



2011-2018

2019-2024

Financement  
par poste

Financement  
par missions  
réalisées



**GRAND REIMS**

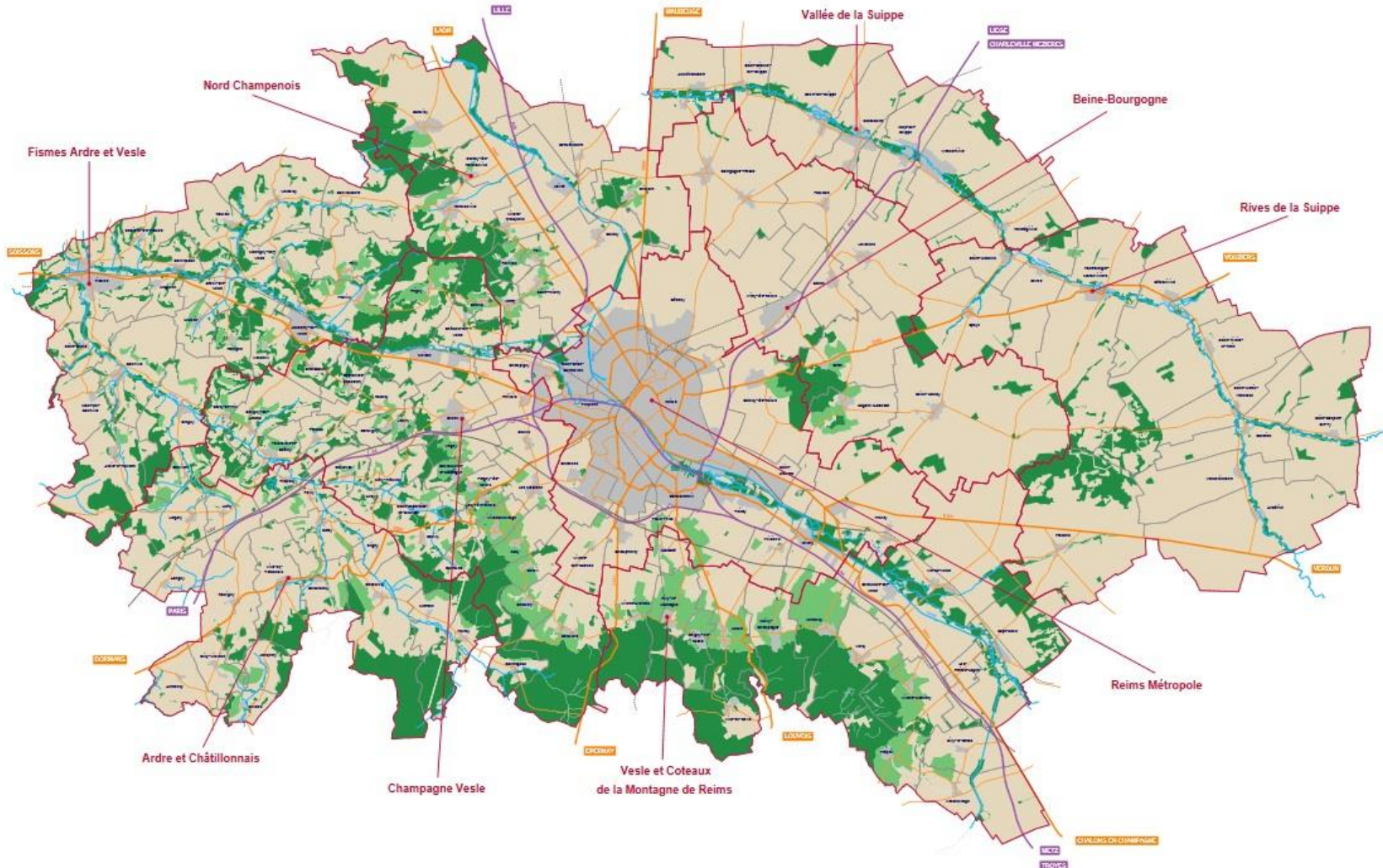
COMMUNAUTÉ URBAINE

# DES PERSPECTIVES

## Couvrir tout le territoire

**eau seine NORMANDIE**

Agence de l'eau  
Établissement public  
de l'État



Édition : février 2017  
Réalisation : COGEP - Service Ressources en Information Géographique



[www.grandreims.fr](http://www.grandreims.fr)

Grand Reims, le territoire  
Peggy Sevestre - Régis Téné

**GRAND REIMS**  
COMMUNAUTÉ URBAINE

S'unir avec les 3 autres cellules des collectivités locales ?



- 1 contrat unique
- 4 cellules individualisées
- Sur 2 départements
- 500 000 habitants



eau  
seine  
NORMANDIE

Agence de l'eau  
Établissement public  
de l'État

## Orientations actuelles pour le 11<sup>e</sup> programme.

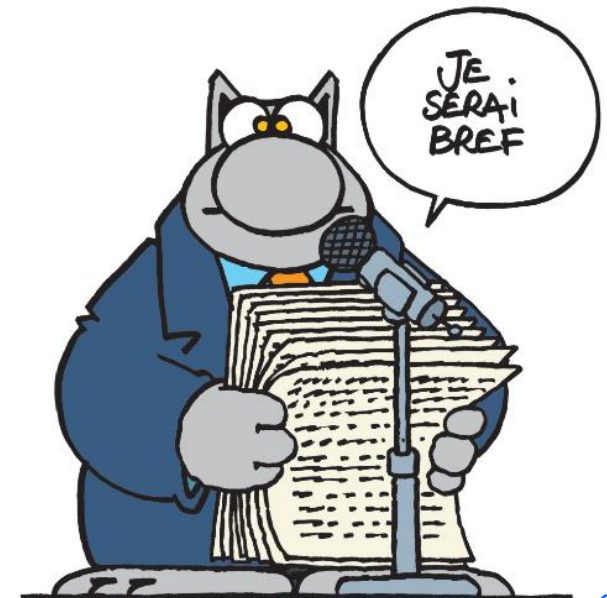
### DE L'INTERET DE CONTRACTUALISER ...

#### Pour l'Agence

- Avoir une vision sur le long terme des travaux et études engagés par un ou plusieurs maître(s) d'ouvrage sur un territoire à enjeux eau ;
- Faire émerger des actions prioritaires biodiversité et climat ;
- Inciter à une vision partagée du territoire (articulation de différentes politiques publiques au service de l'eau et de la biodiversité).

#### Pour les partenaires

- Bénéficiaire d'une ou plusieurs animations territoriales et thématiques (pas d'animation sans contrat) ;
- S'assurer d'un accompagnement prioritaire technique et financier sur le long terme de l'Agence.



Forum des acteurs de l'eau  
SEINE-NORMANDIE





eau  
seine  
NORMANDIE

Agence de l'eau  
Établissement public  
de l'État

## Orientations actuelles pour le 11<sup>e</sup> programme.

La politique contractuelle de l'Agence reposera sur :

1) Une stratégie basée sur les territoires à enjeux eau ;

2) Des outils de contractualisation :

- le contrat de territoire Eau et Climat (un contrat type précisant les objectifs de résultats par action retenue et indicateurs de suivi sera validé par le CA) ;
- Des conventions d'aides + plan d'actions annexé pour les animations supra locales (non obligatoirement associées à un contrat de territoire).
- Le contrat de partenariat institutionnel, ne comprenant aucun engagement financier mais permettant d'assurer la synergie des politiques conduites avec des instances départementales, régionales, de bassin ou nationaux.



**eau  
seine  
NORMANDIE**  
Agence de l'eau  
Établissement public  
de l'État

## LE CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU & CLIMAT »

Contrat d'actions et d'animations basé sur un diagnostic et portant sur au moins 1 des 3 enjeux suivants:

1. Gestion à la source des eaux pluviales et performance de gestion des eaux usées ;
2. Préservation de la ressource et protection des captages ;
3. Gestion des milieux aquatiques et humides (y compris littoraux et arrières littoraux).

✓ Des partenaires adéquats et compétents y compris acteurs économiques;

✓ Un territoire pertinent au regard des enjeux (préservation de la ressource en eau et biodiversité) en privilégiant l'échelle hydrographique.

✓ Durée de 6 ans avec des dispositions d'annulation possible à mi-parcours



**eau  
seine  
NORMANDIE**

Agence de l'eau  
Établissement public  
de l'État

## LE CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU & CLIMAT »

✓ Inscription, dans les objectifs du contrat, des objectifs du SDAGE et du SAGE si il y en a un.

✓ Dernière année du contrat : réalisation du bilan-reconduction.

Le bilan du contrat est partie intégrante du contrat de territoire.

↳ arrêt des 18 mois d'animation pour les bilans des contrats globaux d'actions du 10<sup>e</sup> programme.

✓ Au moins 3 actions « eau & climat » dans la liste de 17 ci-dessous :

<input type="checkbox"/> Réduction à la source des écoulements de temps de pluie / Collectivités ;	<input type="checkbox"/> ZEC (gestion/restauration...) ;	<input type="checkbox"/> Mise en place de filières BNI ;
<input type="checkbox"/> Réduction à la source des écoulements de temps de pluie / Industrie ;	<input type="checkbox"/> ZH (gestion/restauration...) ;	<input type="checkbox"/> Promotion de systèmes agroforestiers, haies, fascines, plantations en fond de vallée ;
<input type="checkbox"/> Economies d'eau ;	<input type="checkbox"/> Ripisylve ;	<input type="checkbox"/> Soutien de la mise en prairies et de l'élevage à l'herbe ;
<input type="checkbox"/> Ecologie industrielle ;	<input type="checkbox"/> Préservation de la biodiversité ;	<input type="checkbox"/> Soutien à l'agriculture biologique ;
<input type="checkbox"/> Dépollution à la source - technologies propres ;	<input type="checkbox"/> Restauration de la continuité écologique ;	<input type="checkbox"/> Promotion de pratiques alternatives de fertilisation et de protection des végétaux.
<input type="checkbox"/> Mise en conformité des branchements.	<input type="checkbox"/> Aménagements de protection douce (paillages, végétalisation dunaire...).	



**eau  
seine  
NORMANDIE**

Agence de l'eau  
Établissement public  
de l'État

## LE CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU & CLIMAT »

- ✓ Une action de formation / sensibilisation « eau / biodiversité / climat » ;
- ✓ Les partenaires d'un contrat de territoire signent la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin ;
- ✓ **Fin progressive des animations thématiques hors contrat de territoire eau & climat (période de transition de 3 ans), sauf :**
  - Animation supra locale (départements, régions, bassin SN) ;
  - Aides pour l'élaboration et mise en œuvre des SLGRI ;
  - Aides pour l'élaboration et mise en œuvre des SAGE.
- ✓ **Pas de financement inférieur à 0,5 ETP/poste ;**
- ✓ **Aides pluriannuelles (maximum 3 ans) basées sur des objectifs de résultats ;**

À partir de 2019, plus de contrat d'animation mais des conventions pluriannuelles d'aide à l'animation, pour les nouveaux contrats comme pour la transition.

- ✓ Animation pour les SAGE : 6+4 ans pour l'élaboration du SAGE, 3 ans pour sa mise en œuvre (dont la préparation d'un contrat de territoire eau & climat) ;  
Après, accompagnement via un contrat de territoire.

### Modalités d'aides à l'animation

- ✓ Maintien de 2 taux différenciés : 50 % et 80%
- ✓ Suppression de la bonification à 80% pour la 1<sup>ère</sup> année d'animation.
- ✓ Maintien des prix de référence (45 k€) et plafond (80 k€) ;
- ✓ Un vrai forfait de fonctionnement : 8000€/ETP/an.





eau  
seine  
NORMANDIE

Agence de l'eau  
Établissement public  
de l'État

Fin des contrats d'animation : 3 années (jusqu'au 31/12/2021) pour transformation en contrats de territoire.

Transition = possibles conventions d'aides pour les animations thématiques, d'une durée de 3 ans max, hors contrat de territoire.

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, animations thématiques dans un contrat de territoire.**

A l'étude :

Bonification supplémentaire ponctuelle de 10 points à certains types de travaux « petit cycle » dans le cadre d'un contrat de territoires si l'Agence et la Commission des aides estiment que le bénéfice apporté au titre du bonus est proportionné à l'intérêt des contreparties « climat ».





**eau  
seine**  
NORMANDIE

Agence de l'eau  
Établissement public  
de l'État

### Animations supra locales (non intégrés à un contrat de territoire) :

- Pour l'agriculture , à des structures dont le périmètre d'intervention dépasse les échelles de territoire eau (AAC) et qui n'ont pas la compétence ou de missions concernant les enjeux eau (exemples : organismes agri bio, agro écologie, chambre d'agriculture) ;
  - Pour la thématique « milieux et ressource en eau », à des structures dont le périmètre dépasse les échelles locales de territoire eau dans le domaine des milieux ou de la ressource en eau (exemples : CEN, CATER, SATEP, Fédération de pêche, Association type FREDON, Ententes, PNR) ;
  - À l'échelle des départements, des régions, du bassin
- ⇒ Une convention d'aide adossée à une annexe technique peut suffire.

### Assistance Technique Départementale (ATD)

Maintien d'une aide spécifique aux départements pour les territoires restant éligibles et simplification du dispositif d'instruction.

Taux d'aide unique à 50 % avec une seule convention (assiette prévisionnelle incluant les ETP et les analyses, ainsi qu'une aide forfaitaire au fonctionnement).

Principe d'une aide pluriannuelle d'assistance technique, pour 3 ans, reconductible si besoin (cf. dispositions concernant pour l'animation).



Forum des acteurs de l'eau  
SEINE-NORMANDIE



eau  
seine  
NORMANDIE

Agence de l'eau  
Établissement public  
de l'État

# Merci de votre attention

